

COMMUNE DE
WOLUWE-SAINT-PIERRE
M. Damier DE KEYSER
Echevin de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 BRUXELLES

V/Réf : 2017/391 (PU/660143)
N/Réf. : JMB/WSP-2.232/s.616
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue François Gay, 183 (arch. R. Brunswyck, 1960). Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation et l'extension d'une maison unifamiliale.

Avis de la CRMS.

Dossier traité par Muriel Champenois

En réponse à votre lettre du 8/01 sous référence, reçue le 8/01/2018 le dossier a été portée à l'ordre du jour de la CRMS du 31/01/2018.

La demande concerne une maison de type bel étage entre mitoyens, à deux travées et trois niveaux, conçue par l'architecte Raoul J. Brunswyck en 1960. Le bien est inscrit à l'Inventaire du patrimoine immobilier.

Le projet concerne :

- En façade avant : le remplacement des châssis existants par des châssis plus performants, en respectant les matériaux actuels (acier) et les divisions ; la remise en peinture de la porte de garage qui n'est plus d'origine ; le remplacement de la porte d'entrée qui n'est pas d'origine.
- En façade arrière : la modification des baies au niveau jardin ; la fermeture de la cour anglaise sous la terrasse par l'ajout de nouveaux châssis au niveau jardin ; abaissement des allèges des baies au premier étage avec ajout d'une balustrade ; rénovation et ajout d'un double vitrage pour le châssis coulissant du bel étage.
- A l'intérieur : pose d'une isolation thermique ; la modification du volume au niveau du rez-de-chaussée afin d'agrandir le garage ; le renouvellement des techniques (chauffage, électricité) ; l'aménagement des combles avec prolongation de la cage d'escalier existante ; pose de trois fenêtres de toit en versant avant et de trois fenêtres de toit en versant arrière ; le cloisonnement de la cage d'escalier au niveau du bel étage impliquant la perte des trois marches d'accès au salon ; la modification du dispositif de mobilier intégré et de l'âtre au salon.

Avis de la CRMS

Le bien se trouve dans un état proche de sa situation d'origine. La CRMS se félicite du projet qui semble respecter les principales valeurs de cette maison unifamiliale de style moderniste typique pour les années 1950-60 et représentative dans l'œuvre de mieux en mieux connue de l'architecte Raoul Brunswyck.

L'enjeu porte essentiellement sur la façade à rue :

- La porte d'entrée : la CRMS suggère d'envisager une restitution de la porte d'origine en s'inspirant des plans aux Archives communales, soit de proposer un dessin respectueux de la composition en s'inspirant d'autres exemples du même architecte.

- La porte de garage : la CRMS envisage plutôt le remplacement du bardage extérieur en lattes horizontales au profit d'un traitement plus sobre, en harmonie avec la composition de la façade.
- Les châssis vitrés : en cas de remplacement, la CRMS insiste pour le respect non seulement des matériaux (acier) et des divisions mais également de la distribution des ouvrants et de leur type (fixe, oscillant, ouvrant). Vu le bon état de conservation des châssis en façade avant, la CRMS propose au propriétaire son assistance pour trouver la meilleure solution plutôt dans le sens d'une adaptation que d'un remplacement. Le choix des couleurs devrait être confirmée par une étude stratigraphique.

-
Pour la façade arrière :

- La CRMS demande de veiller à ce que les nouveaux châssis de la cave et du premier étage soient choisis pour conserver une harmonie à la composition simple mais soignée de la façade arrière.

Pour l'intérieur :

- La CRMS recommande de respecter un maximum d'éléments de composition et de finition afin de déterminer les meilleures solutions qui permettraient d'épargner la volumétrie et le décor d'origine, principalement au niveau du salon. L'abandon du cloisonnement de la cage d'escalier au salon et le maintien des marches en marbre seraient à cet égard une plus-value patrimoniale.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. BDU-DML : Coralie Smets
BDU – DU : Arnaud Sterckx